



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES MARINES,
*en charge de l'alimentation
et de la recherche*

ARRÊTÉ N° 0762 / MPR du 23 JAN. 2024

portant nomination des membres du comité de gestion décentralisé
de la perliculture de la commune de Manihi

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES MARINES,
en charge de l'alimentation et de la recherche

NOR :
DRM24500230AM-1

Ampliations :

REG 1
DRM 1
Int. s/c DRM 11

Trans. (avec AR) :

HC 1

Lexpol :

PR-VP-MPR
SGG-DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la Vice-Présidente et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 403/PR du 15 mai 2023 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche ;
- Vu la loi du Pays n° 2017-16 du 18 juillet 2017 modifiée, réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 1824/CM du 13 septembre 2018 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement d'un comité de gestion décentralisé de la perliculture ;
- Vu l'arrêté n° 1085/PR du 14 octobre 2019 portant nomination des membres du comité de gestion décentralisé de la perliculture de la commune de Manihi ;
- Vu l'arrêté n° 15217/MED du 16 novembre 2021 portant nomination du comité de gestion décentralisé de la perliculture de la commune de Manihi ;

ARRÊTE

Article 1er. - Sont nommés membres du comité de gestion décentralisé de la perliculture de Manihi :

1° Au titre des acteurs publics :

- Le Maire de la commune de Manihi.

2° Au titre des acteurs privés :

Pour les quatre représentants professionnels des producteurs d'huîtres perlières ou des producteurs de produits perliers, détenteurs d'une carte professionnelle :

- Madame DOMBY Fabienne, Présidente du comité de gestion, perlicultrice (exploitant n° 364/MANIHI) ;

- Monsieur LANCELLE Hermann, membre du comité de gestion, perliculteur (exploitant n° 306/MANIHI) ;

- Monsieur MATAOA Gilles, membre du comité de gestion, perliculteur (exploitant n° 388/MANIHI) ;

- Monsieur HATITIO John, membre du comité de gestion, perliculteur (exploitant n° 162/MANIHI) .

Pour les trois représentants des autres utilisateurs du lagon :

- Monsieur HAPIPI Alain, représentant des pêcheurs, ou Monsieur FAURA Milton, suppléant du représentant des pêcheurs ;

DRM	N°	314
Arrivée le	24 JAN. 2024	
	I	A
DIR		CGP
DIR A		CIV
AD		VAI
JUR		SAN
COM		CCQP
BAF		ISLV
PH		BSR



- Monsieur TORA Bernard, représentant des exploitants des activités touristiques, ou Monsieur DROLLET John, suppléant représentant des activités touristiques ;
- Madame TORA Martine, représentante environnementale ou Madame TEFANA Vaea, suppléante représentante de la société civile de la commune de Manihi .

Article 2. - Le Ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

23 JAN. 2024

Le Ministre
de l'agriculture
et des ressources marines,

en charge de l'alimentation

et de la recherche



pour le Secrétaire général du Gouvernement



[Handwritten signature]

T. TETOUFA-PIRITUA

